Programme de restauration du fleuve Rhône à Miribel Jonage

Mémo

Juillet 2021

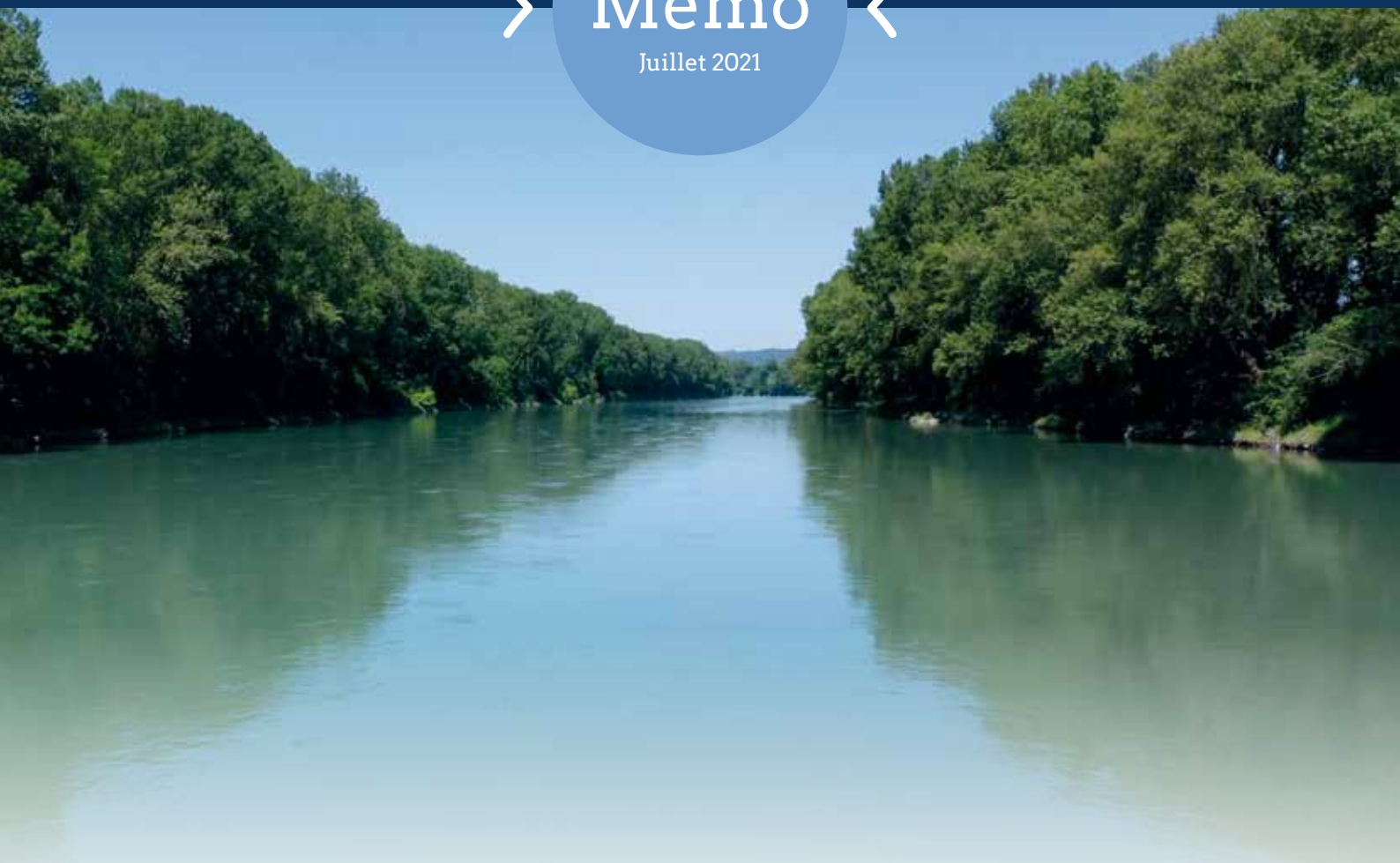

PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE
Plan Rhône
GRANDLYON la métropole
AIN 01 le Département
CCMP Communauté de Communes Miribel et Plateau
3CM
grand parc miribel jonage
agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
vnf Voies navigables de France
EDF

Le programme de restauration du fleuve Rhône à Miribel Jonage

Sommaire

1. Le territoire : l'île de Miribel Jonage

Page **3**

2. Bilan de la 1re phase : 2015-2020

Page **7**

3. Les partenaires du programme

Page **13**

4. Organiser la compétence GEMAPI sur le territoire

Page **17**

5. 1 ZOOM SUR UNE ACTION

Expérimentation de remise en eau de la lône de Jonage

Page **21**

5. 2 ZOOM SUR UNE ACTION

Information, communication et éducation à l'environnement

Page **23**

1.

Le territoire : l'île de Miribel Jonage

Née de la construction des canaux de Miribel et Jonage, l'île est l'espace concerné par le programme de restauration. Il inclut aussi la rive droite du canal de Miribel. C'est en effet à cette échelle que les dysfonctionnements hydrologiques s'expriment et fragilisent les ressources naturelles et les usages accueillis sur le site. Leur pérennité dépend du bon fonctionnement du fleuve et impose d'engager une restauration ambitieuse.

- **3 000 ha** de superficie
- **900 ha** de forêt gérée durablement /
- **400 ha** de plans d'eau (dont le lac des eaux bleues ressource en eau potable)
- Classement du site au titre de **Natura 2000**
- **100** espèces d'oiseaux présentes
- **4 millions** de visiteurs annuels accueillis

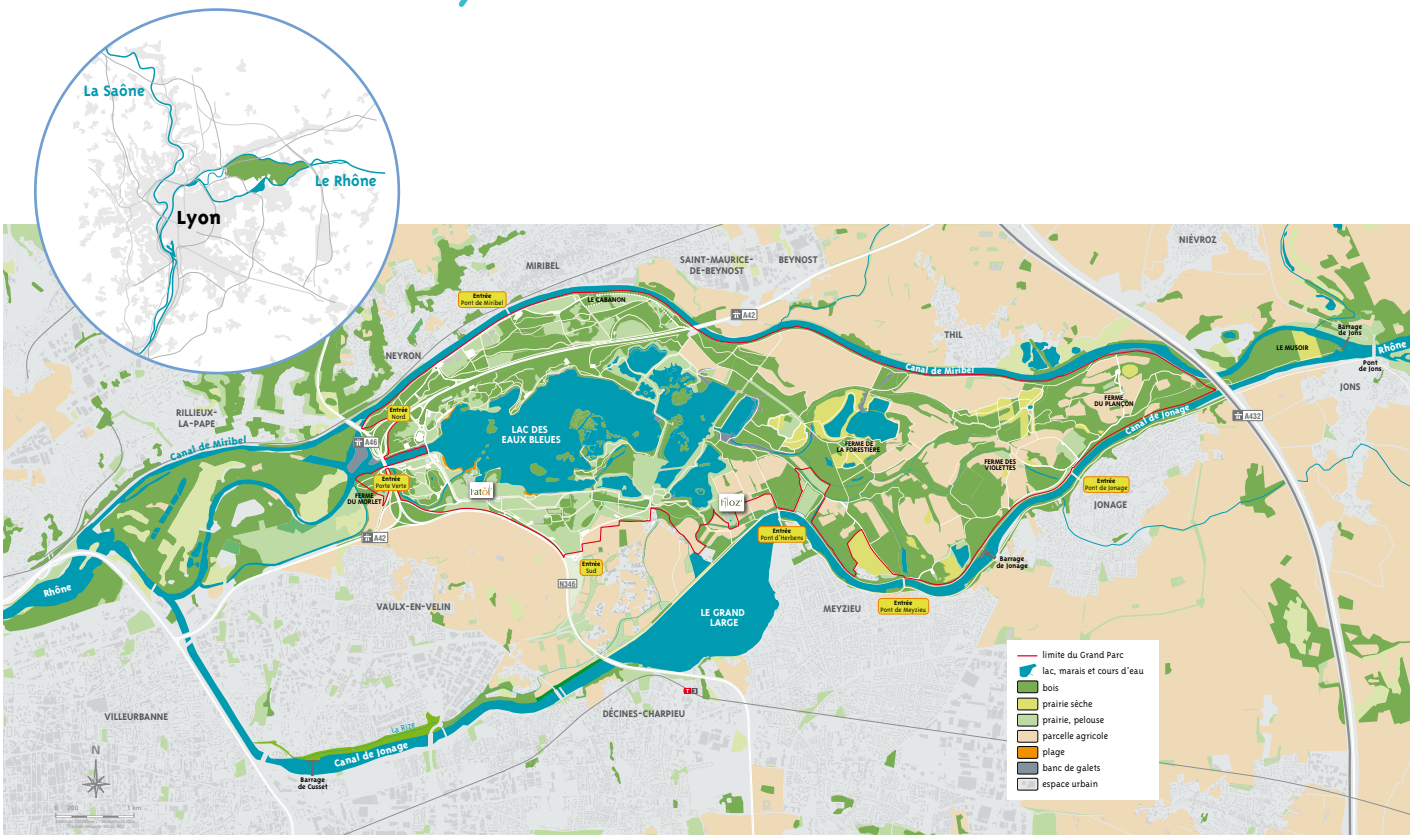

Carte d'État major du Rhône amont au XIXe siècle

L'histoire de l'île

Façonnée par le fleuve et la main de l'homme, l'île de Miribel Jonage s'est affirmée, au fil du temps, comme un espace ressource majeur, un lieu unique dans l'aire métropolitaine lyonnaise, conciliant des fonctions multiples et potentiellement antagonistes.

› Fin XIXe

La construction des canaux de Miribel (1848-1857) pour la navigation, puis de Jonage (1892-1899) pour l'hydroélectricité, donne naissance à l'île de Miribel Jonage. Ces aménagements modifient la dynamique de l'eau au cœur de l'île, entraînent un assèchement et l'accueil des premiers agriculteurs.

› Années 1960

L'aménagement du site s'engage. De vastes projets d'extraction de graviers sont lancés. Les défrichements pour l'agriculture s'intensifient et les paysages évoluent progressivement des brotteaux aux parcelles cultivées. Pour répondre aux besoins croissants d'alimentation en eau potable, les champs captants de Charmy (1957) puis de Crépieux (1968) à l'aval de l'île sont mis en service.

› Années 1970

L'aménagement du site se poursuit à bon rythme : le plan d'eau des Eaux Bleues est ouvert au public en 1976, un centre sportif est créé. Ces équipements attirent une fréquentation croissante de plus en plus difficile à gérer. Il est envisagé d'étendre le lac des Eaux bleues, ce qui conduirait à condamner l'agriculture.

› Années 1980

C'est la décennie de la prise de conscience de l'intérêt écologique du site : la présence de l'eau terrestre et souterraine ainsi que les crues favorisent une biodiversité remarquable. L'île est classée en 1991 en zone inaltérable au schéma directeur de l'agglomération lyonnaise. Les projets d'extension des lacs sont abandonnés et le plan d'eau des Eaux bleues est désigné ressource alternative en eau potable (1986).

L'île de Miribel Jonage 4 vocations prioritaires

Dès 1993, les vocations de l'île sont clairement affirmées et constituent aujourd'hui le socle fondateur du programme de restauration du fleuve Rhône.

- La préservation de la ressource en eau potable
- La réduction du risque inondation
- La protection et la valorisation du patrimoine naturel
- L'accueil et la sensibilisation des publics à l'environnement

› Années 90

Une vaste réflexion s'engage sur le devenir du site, qui pointe de nombreux dysfonctionnements : perte de biodiversité, moindre efficacité de l'écrêtement des crues, eutrophisation des lacs, risques de pollution de la ressource en eau, problèmes de fréquentation. En 1993, la charte d'objectifs fixe les 4 vocations socles du Grand Parc. L'agriculture se maintient sur le parc.

› Années 2000-2015

De nombreuses actions sont menées sur la préservation du patrimoine naturel, avec des classements en zone Natura 2000, l'instauration de modes de gestion différenciés des espaces naturels, selon un gradient Est-Ouest (du plus aménagé au plus naturel), l'engagement d'un travail étroit avec les agriculteurs pour promouvoir des exploitations durables. Cette période voit également une amélioration de la qualité de l'eau du Lac des Eaux Bleues. Les extractions de graviers se terminent avec une valorisation environnementale des derniers sites exploités. L'îloz', centre d'éducation à l'environnement est inauguré en septembre 2014, la première saison d'ouverture a lieu dès avril 2015.

Les usages accueillis sur le site

Le site accueille de nombreux usages essentiels pour le territoire.

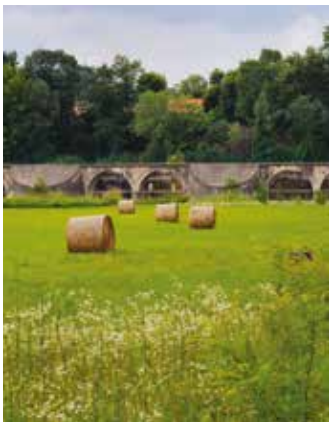

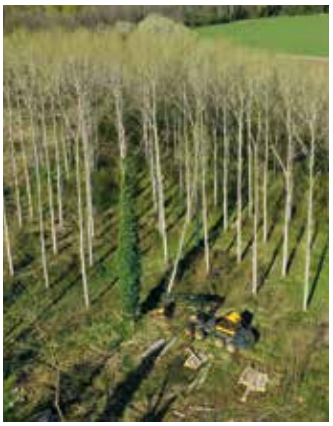

Agriculture et sylviculture

- **500 ha** d'agriculture dont plus de **50 %** en bio
  15 exploitants agricoles
  (hors rive droite du canal de Miribel).
- **60 ha** de parcelles en sylviculture.

Captages d'eau potable

- **81 %** de l'île de Miribel Jonage est classé en périmètre de protection de captage d'eau potable.
- **95 %** de l'eau de la Métropole est prélevée sur l'île de Miribel Jonage soit 88 Mm^3/an.
- Le **captage du Four à Chaux** alimente Miribel, Neyron, Beynost, St Maurice de Beynost : 1,9 Mm^3/an.

Production électrique (usine de Cusset)

- **415 millions kWh / an** (soit la consommation électrique d'une ville de 125 000 habitants).

Activités sportives et de plein air

- Activités liées à **l'eau** (voile, paddle, baignade,…) et de **plein air** (marche, pique-nique, promenades, vélo etc.).
- La **Viarhôna** traverse l'île de Miribel Jonage.

Activités de sensibilisation et de découverte de l'environnement

- Balades d'observation de la faune et de la flore, activités et événements proposés par **L'îloz'**.

Les dysfonctionnements constatés et leurs impacts

Le canal de Miribel constitue le cours principal du Rhône à Miribel Jonage, dont le débit se trouve « court-circuité » par le barrage de Jons. Celui-ci est destiné à dériver une partie des écoulements vers le canal de Jonage affecté au fonctionnement de l'usine hydroélectrique de Cusset.

Le canal de Miribel draine sur un linéaire de 18 km la nappe alluviale du Rhône. En crue, le Rhône déborde en rive droite sur sa partie amont et en rive gauche inondant l'île qui joue alors son rôle d'expansion des crues.

La forme en U du canal de Miribel intensifie les vitesses de l'eau et a provoqué son enfoncement, parfois de plus de 4 m sur certains secteurs, causant de nombreux dysfonctionnements :

- *abaissement des nappes souterraines au sein de l'île en raison du drainage par le canal,*
- *assèchement des milieux,*
- *baisse de la biodiversité et banalisation des milieux,*
- *érosions de berges, déracinement de la végétation,*
- *fréquentation des abords rendue dangereuse,*
- *désordre dans le transit des sédiments : les galets ne se déposent qu'à l'aval, près des champs captants et menacent les prélèvements d'eau potable,*
- *débordement dans l'île retardé et inondation de secteurs à enjeux en rive droite.*

La restauration du Rhône à Miribel Jonage s'inscrit dans un objectif global d'amélioration de la gestion de la ressource en eau considérant qu'elle est la clé indispensable à la pérennisation de l'ensemble des fonctions du site.

2. Bilan de la 1re phase : 2015-2020

Engagée en 2015, la première phase du programme de restauration du Rhône à Miribel Jonage a permis, grâce à la mobilisation des neuf partenaires, d'engager des travaux d'urgence, de réaliser des expérimentations et de conduire des études pour orienter la poursuite du programme. La prochaine phase devra notamment préciser et conduire les travaux d'aménagement du canal de Miribel en vue de restaurer cette partie du fleuve Rhône.

Les grands objectifs du programme

Conserver et protéger les potentiels écologiques des milieux

La richesse écologique de l'île de Miribel Jonage tient à la qualité de son rapport à l'eau, crucial pour la flore et la faune. Plus il est varié, plus la biodiversité est importante.
La dégradation du Rhône de Miribel s'accompagne d'un assèchement des milieux humides qui altère la richesse du patrimoine naturel.

Sécuriser l'alimentation en eau potable de l'agglomération en quantité et en qualité

Plus de 90 % de l'eau potable distribuée aux robinets des métropolitains lyonnais provient de l'île de Miribel Jonage. Elle est captée dans la nappe alluviale.
La préservation de cette ressource vitale exige de restaurer le fonctionnement du fleuve.

Gérer les crues et protéger les biens et les personnes

L'île de Miribel Jonage, en amont de Lyon, constitue une des rares zones d'expansion des crues du fleuve, évitant ainsi les inondations en aval. Pour autant, des débordements ont aussi lieu en rive droite où des enjeux humains et économiques sont présents.

Accueillir et sensibiliser les publics

L'île de Miribel Jonage et les rives du fleuve constituent un espace unique mêlant dans un même lieu, réserve d'eau potable, sites naturels et agricoles et espace de loisirs.
Favoriser la découverte, la compréhension et le respect de cet environnement par les visiteurs, a fortiori dans le contexte du réchauffement climatique, constitue un objectif clé.

Le Canal de Miribel : un linéaire de **18 km**

17,9 M€ c'est le budget fixé pour la première phase du programme de restauration du Rhône à Miribel Jonage (2015-2020)

La durée totale du programme de restauration est fixée à **13 ans** (2015-2027)

Les opérations prévues sur la première phase 2015-2020

- **1** Protéger les captages d'eau potable (enlèvement des galets)
- **2** Définir un plan de gestion de tous les lacs
- **3** Réaliser des aménagements (digues,...) pour protéger Thil des inondations
- **4** Remettre en eau la lône de Jonage
- **5** Créer un bras secondaire (expérimentation)
- **6** Élargir et faire méandrer le canal (expérimentation)
- **7** Définir un plan de gestion de toutes les lônes encore en eau
- **8** Aménager le lit du canal pour favoriser l'érosion naturelle de la berge
- **9** Sécuriser, restaurer la berge en rive droite et ses boisements pour accueillir l'Anneau bleu.

La préservation de la ressource en eau potable

La réduction du risque inondation

La protection et la valorisation du patrimoine naturel

L'accueil et la sensibilisation des publics à l'environnement

Les travaux réalisés

Sécurisation d'urgence des berges du canal de Miribel

Maître d'ouvrage : VNF

Enjeux

À Neyron, sur un linéaire d'environ 250 m en rive droite du canal de Miribel, les crues avaient fortement érodé les berges, mettant en danger la stabilité du chemin de halage et de la voie SNCF toute proche.

Travaux réalisés

- Septembre - décembre 2016 : chantier à Neyron
  - *Nettoyage du couvert forestier,*
  - *Reconstitution de la berge en utilisant des techniques de génie végétal,*
  - *Terrassement et confortement du soutènement*
  - *Revégétalisation de la berge.*
- Janvier - mars 2017
  - *En rives gauche et droite du canal, entre Niévroz et Rillieux, VNF a conduit un chantier d'abattage ou de taille d'environ 400 arbres dangereux*

Remise en eau de la lône de Jonage

Maître d'ouvrage : Symalim

Voir fiche détaillée [5.1]

Protection des captages d'eau potable

Maître d'ouvrage : Métropole de Lyon

Enjeux

Située dans l'emprise des champs captants, la brèche de Neyron subit un phénomène naturel d'engravement ; les graviers charriés par le Rhône se stockent ici.

Les galets déposés par le transport sédimentaire restaurent le fonctionnement écologique du fleuve, mais perturbent le fonctionnement du champ captant (station d'alerte menacée, répartition des débits entre le canal et le Vieux Rhône modifiée, accessibilité) ce qui met en péril l'alimentation en eau potable de l'agglomération lyonnaise.

Travaux réalisés

- Septembre - février 2015 / Automne 2018
  - *renforcement des berges par palplanches,*
  - *extraction de 216 000 m³ de galets et graviers,*
  - *aménagement du canal écrêteur avec des créations d'îles, des hauts fonds et de plages de galets propices à l'accueil du petit gravelot, oiseau qui affectionne les berges sablonneuses et caillouteuses des rivières (réutilisation de 95 000 m³ du volume extrait pour réaliser ces travaux de compensation environnementale).*

Bon à savoir

Malgré la réalisation de ces travaux d'urgence, les études ont montré que l'engravement va continuer, et nécessiterait d'extraire environ 40 000 m³ tous les deux ans pour protéger les champs captants. Les graviers proviennent de la rivière d'Ain et la morphologie actuelle du canal favorise leur transport rapide et leur stockage à l'aval. Les aménagements du canal pour restaurer son fonctionnement pourront contribuer à résoudre ce problème durablement.

Les études réalisées et en cours

Aucune phase de travaux n'a été engagée à ce jour sur la restauration morphologique du Rhône de Miribel mais plusieurs études réalisées ont éclairé les conditions de cette restauration complexe, tant dans ses aspects techniques qu'en termes de pilotage et de financement.

Les études réalisées et en cours

Élaboration d'une stratégie de gestion sédimentaire du Rhône de la confluence de l'Ain à Pierre-Bénite

Maîtrise d'ouvrage : Métropole de Lyon
Réalisation : 2017-2020

Cette étude a établi un diagnostic du fonctionnement actuel et proposé des scénarios d'évolution. Elle a ainsi étudié les incidences des aménagements envisagés initialement au programme sur la dynamique de transfert et de dépôt de sédiments. Des propositions de modalités de gestion des sédiments ont été formulées. Sur cette base, le travail se poursuit actuellement pour construire un plan de gestion validé par l'ensemble des acteurs concernés.

Étude gestion future du canal de Miribel et du Vieux Rhône

Maîtrise d'ouvrage : SYMALIM (mandat à la SEGAPAL)
Réalisation : 2017-2018

Cette étude a proposé des améliorations dans l'organisation des partenaires de la première phase du programme pour mieux coordonner les actions et développer les mutualisations. Elle a notamment abouti sur une convention de groupement de commande pour la maîtrise d'œuvre des actions de restauration du Rhône de Miribel portées par les collectivités.

Réalisation de suivis

Le **SYMALIM** a assuré la maîtrise d'ouvrage de deux grands types de suivis :

- **Suivis bathymétriques et topographiques du Rhône** pour constituer l'état des lieux avant travaux et permettre la mesure des impacts de la vidange des barrages du Haut Rhône. Une seconde campagne a été menée suite aux crues de 2018. Hors Contrat, la Métropole de Lyon a commandé une étude comparative des campagnes 2016 et 2018. Ce travail a mis en évidence des érosions supplémentaires du canal.
- **Suivis des lignes d'eau et des débits** pour disposer d'un état des lieux des débits et niveaux d'eau du canal de Miribel et du Vieux Rhône de Neyron et proposé un équipement de mesure en continu.

LA FÉDÉRATION DE PÊCHE a assuré :

- **Le suivi du fonctionnement de la passe à poissons de Jons,** pour évaluer les quantités de poissons se déplaçant sur le canal et servir d'indicateur de fonctionnement biologique du secteur, et nourrir l'évaluation des travaux de restauration.

Étude d'impact « chapeau »

Maîtrise d'ouvrage : SYMALIM (mandat à la SEGAPAL)
Réalisation : 2017-2020

Cette étude, imposée par la réglementation, devait permettre de valider et/ou adapter l'ensemble des travaux prévus dans le cadre de la première phase du programme de restauration en analysant leurs impacts.
Un état initial complet faune flore a permis d'identifier des mesures de gestion à mettre en place.
Une étude de fréquentation a également été menée.
Mais en raison de la diversité des stades d'avancement des différents projets, l'analyse globale des impacts n'a pas pu être finalisée.

Étude de programmation des travaux de restauration de la rive droite du canal de Miribel

Maîtrise d'ouvrage : SYMALIM (mandat à la SEGAPAL)
Réalisation : 2017-2018

Cette étude a été réalisée pour préciser les travaux envisagés sur le lit et les berges et ainsi mieux les évaluer dans l'étude d'impact « chapeau ». Plusieurs scénarios de restauration de la berge de la rive droite ont été proposés et chiffrés.

Expertise de la continuité écologique du seuil pK14

Maîtrise d'ouvrage : VNF
Réalisation : 2016

Cette étude a conclu à la franchissabilité du seuil en tout temps pour toutes les espèces piscicoles cibles sur une partie du seuil où plusieurs voies de passage sont possibles.
Des réserves ont été émises sur ces conclusions.
Des évolutions favorables du tronçon sont envisagées, un suivi permettra de le confirmer.

Les études en cours

Étude de diagnostic et de restauration de la rive gauche du canal de Miribel (non prévue au Contrat)

Maîtrise d'ouvrage : VNF

Suite aux crues de janvier 2018, des encoches d'érosion sont apparues sur la berge en rive gauche du canal, au droit de secteurs à enjeux socio-économiques. VNF a accepté de porter une étude de diagnostic et de programmation de travaux, du pont de l'autoroute A42 à la brèche de Neyron.

La restauration du Rhône de Miribel (multi-actions)

Maîtrises d'ouvrage : Métropole de Lyon, CCMP, 3CM

Ce sujet couvre les actions suivantes :

- *Restauration et gestion de la ripisylve en rive droite*
- *Restauration écologique des berges au droit des secteurs à fort enjeu (rive droite)*
- *Déconstruction de protections de berges*
- *Remodelage et recul des berges*

Ces 4 actions font l'objet d'une opération unique : une convention de groupement de commandes entre les 3 collectivités concernées a été formalisée afin de disposer d'une mission de maîtrise d'œuvre unique, intégrant la rédaction de dossiers réglementaires. La consultation a été lancée en février 2019. Le groupement BIOTEC/Suez Environnement/UO a été retenu durant l'été 2019.

Du fait d'une approche plus globale intégrant les 4 actions, le maître d'œuvre a proposé des esquisses de projet de renaturation différentes de ce qui avait été envisagé jusqu'alors pour améliorer la durabilité et l'efficience du projet, au sein du programme global de restauration du canal. Leur proposition a dépassé les objectifs initiaux notamment en termes de montant et de répartition financière, et a soulevé diverses questions relatives à l'ambition des travaux, à la gestion d'importants volumes de matériaux excédentaires, aux risques de sécurité du public accédant aux berges,…

Au vu des sujets soulevés par les propositions faites par le maître d'œuvre, le besoin de redéfinir le cap et les objectifs du programme de restauration du Rhône de Miribel collectivement et notamment avec les nouveaux élus constitue un préalable indispensable à la poursuite du projet.

Création d'annexes fluviales au sein du lit mineur

Maîtrise d'ouvrage : EDF

EDF, propriétaire du terrain situé en aval immédiat du barrage de Jons, a confié la maîtrise d'œuvre de cette opération à BIOTEC fin 2017. Les grands principes et les fondamentaux pour un aménagement ambitieux et surtout pérenne, ont été présentés et accueillis favorablement par le comité technique.

En 2019, un second AVP intégrant la restauration de la confluence du Cottey, a été proposé. L'évolution du projet et de son coût a été validée en comité technique du Contrat Rhône. Cependant, EDF souhaite reprendre le projet qui soulève la question de la sécurité du public à l'aval immédiat du barrage de Jons, notamment avec la création d'îlots. Cette question est aussi posée par les actions de restauration plus en aval. Une étude hydraulique pour affiner l'analyse de ces impacts est envisagée en 2021.

Protection rapprochée de Thil contre les crues

Maîtrise d'ouvrage : CCMP – en cours

Le groupement de maîtrise d'œuvre VDI/Riparia/HTV a été retenu et notifié en juillet 2019. Deux réunions techniques (calage de la mission, point d'étape) et un comité de pilotage de lancement ont été organisés par la CCMP. Un important travail de construction et de calage du modèle numérique a été réalisé. Une présentation de l'état initial et des esquisses de projet s'est déroulée en octobre 2020. Le travail de concertation avec les nouveaux élus·es s'est poursuivi fin 2020-début 2021.

Les financements mobilisés

La première phase du Programme de restauration du Rhône prévoyait un montant d'investissement de 17,8 M€ sur la période 2015-2020, dont un peu plus du tiers a été engagé.

Répartition des financements par maître d'ouvrage

Réalisé

6 978 250 €

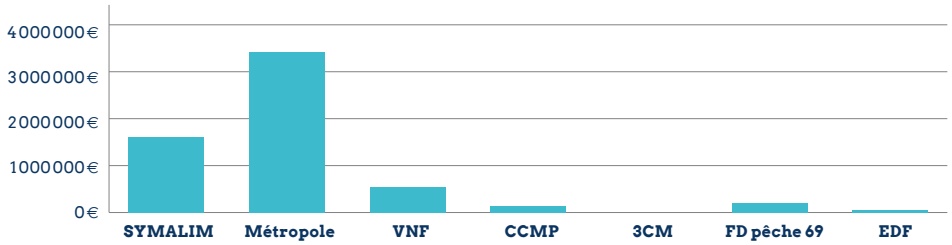

Répartition des engagements des partenaires financeurs

Réalisé

3 159 225 €

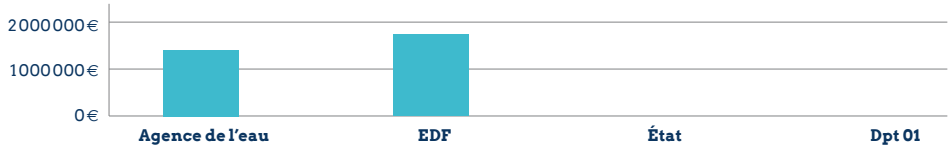

Répartition des engagements par nature d'opération et par maître d'ouvrage

- *SYMALIM*
- *Métropole*
- *VNF*
- *CCMP*
- *3CM*
- *FD pêche 69*
- *EDF*

Études

Réalisé

2 331 892 €

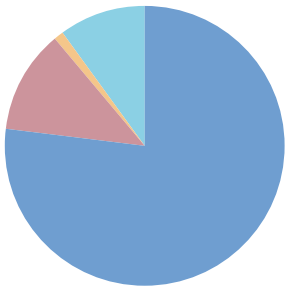

Travaux

Réalisé

4 646 358 €

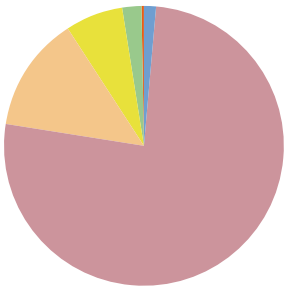

3. Les partenaires du programme

Le programme de restauration du Rhône à Miribel-Jonage mobilise de nombreux partenaires institutionnels, techniques et financiers, directement concernés par le Rhône de Miribel et ses annexes fluviales. Une gouvernance a été mise en place pour assurer le pilotage politique et le suivi de l'ensemble du programme (2015-2027). Son rôle consiste aujourd'hui à bâtir, à partir des acquis du premier contrat, la poursuite du programme de restauration.

Les partenaires, maîtres d'ouvrage et financeurs du programme, et leur rôle

Le **SYMALIM**, en sa qualité du propriétaire du Grand Parc et de ses lacs, dont le lac des Eaux Bleues sur lequel est implanté un captage d'eau potable, assume une part de responsabilité dans la prévention du risque d'inondation, la protection de l'eau potable et de la biodiversité. Il mène également une politique active d'accueil du public et de sensibilisation et d'éducation à l'environnement notamment au sein de L'îloz'.

Opérations sous maîtrise d'ouvrage du SYMALIM dans le contrat 2015-2020

- *Étude gestion future du canal de Miribel et du Vieux Rhône*
- *Étude d'impact du programme global*
- *Prospections naturalistes faune, flore, habitats*
- *Définition / programmation de travaux de restauration de la berge rive droite du canal de Miribel*
- *Étude de la fréquentation du site*
- *Expérimentation de remise en eau de la lône de Jonage*
- *Suivi des lignes d'eau et des débits (étude)*

Le SYMALIM : pilote et animateur du contrat

Outre les opérations sous sa maîtrise d'ouvrage, le SYMALIM, en charge de la gestion du Grand Parc, du Grand Large et des berges du canal de Jonage, a assuré avec l'appui de la **SEGAPAL** missionnée à cet effet, l'animation, la conduite et le suivi du contrat, géré **sa communication** et déployé des animations **d'éducation à l'environnement** centrées sur le fleuve Rhône. Il a également apporté son appui aux différents intervenants maîtres d'ouvrage et partenaires financiers.

La Communauté de communes de Miribel et du Plateau (CCMP), membre du SYMALIM, est compétente pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). Elle a également en responsabilité l'Alimentation en Eau Potable incluant notamment le captage du Four à Chaux dans la nappe alluviale du Rhône en rive droite. Elle est, enfin, via sa compétence mobilité, maître d'ouvrage d'un projet de passerelle mode doux pour traverser le canal et assure la responsabilité d'étude et de réalisation de l'Anneau Bleu en rive droite du canal.

Opérations sous maîtrise d'ouvrage CCMP dans le contrat 2015-2020

- *Remodelage et recul des berges du canal de Miribel*
- *Restauration et gestion de la ripisylve en bordure du canal (rive droite)*
- *Restauration écologique des berges au droit des secteurs à fort enjeu*
- *Protection rapprochée de Thil contre les crues*

La Communauté de Communes de la Côtière à Montluel (3CM) est compétente pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) ainsi que pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement. Sur ce dernier point, elle exploite la station d'épuration des Îles à Niévroz dont le point de rejet se trouve à l'amont du Canal de Miribel.

Opérations sous maîtrise d'ouvrage 3CM dans le contrat 2015-2020

- *Remodelage et recul des berges du canal de Miribel*
- *Restauration et gestion de la ripisylve en bordure du canal (rive droite)*

La Métropole de Lyon, membre du SYMALIM, est compétente pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Protection des Inondations (GEMAPI), ainsi que pour l'alimentation en eau potable, l'assainissement et la gestion des eaux pluviales. Elle est également, par convention conclue avec VNF, responsable de l'entretien « complémentaire » du canal de Miribel et du Vieux Rhône de Neyron, au droit des captages en eau potable de Crépieux Charmy. Elle porte également le projet d'Anneau Bleu sur la commune de Rilleux-la-Pape.

Opérations sous maîtrise d'ouvrage Métropole de Lyon dans le contrat 2015-2020

- *Élaboration d'une stratégie de gestion sédimentaire du Rhône de la confluence de l'Ain à Pierre-Bénite*
- *Déconstruction de protections de berges*
- *Restauration et gestion de la ripisylve en bordure du canal (rive droite)*
- *Plan de gestion du delta et réaménagement de la brèche de Neyron*

Opérations non engagées

- *Étude de définition d'un débit minimal multi-usages du canal de Miribel*
- *Restauration du Vieux Rhône (en aval de la Forestière) et de la lône de la Grella (étude plan de gestion)*
- *Élaboration du plan de restauration / gestion du lac des Eaux Bleues et des lacs amont*

VNF a un rôle d'exploitant et de gestionnaire du canal de Miribel. Ainsi, il a en charge l'entretien, l'aménagement et la gestion de l'occupation du domaine (titres d'occupation, police de la navigation).

Opérations sous maîtrise d'ouvrage VNF dans le contrat 2015-2020

- *Expertise de la continuité piscicole du seuil PK 14*
- *Restauration et gestion de la ripisylve en bordure du canal*
- *Restauration écologique des berges au droit des secteurs à fort enjeu*

EDF est chargée de l'entretien des ouvrages de la concession de Cusset dont le barrage de Jons situé au début du Canal de Miribel, et de contacter les services de l'État en cas de survenance de crues. EDF participe également à l'information de la population qui fréquente les berges de canal de Miribel (interdit à la baignade selon le RPPN) sur les risques de montée soudaine des eaux par panneaux de signalisation, campagne d'information estivale (Hydroguides) et par la délivrance d'un débit d'alerte de 150 m^3/s pendant une heure avant tout déversé supérieur.

Opérations sous maîtrise d'ouvrage EDF dans le contrat 2015-2020

› *Création d'annexes fluviales au sein du lit mineur (partie amont) - secteur EDF (PK 25)*

Suite à l'engagement de l'État du 27 mars 2015, autorité concédante de la concession de Cusset, de mettre un terme à l'inclusion du canal de Miribel dans le périmètre des biens concédés, EDF participe, en contrepartie, sous forme de subventions, au financement d'actions menées par d'autres maîtres d'ouvrage du programme.

L'État participe au financement du programme au titre de sa politique en faveur de la prévention des risques naturels (inondation).

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public du ministère de l'environnement, dédié à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers. Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, acteurs économiques et agricoles pour lutter contre les pollutions et mieux utiliser l'eau disponible, à travers un programme pluriannuel d'intervention. Par ailleurs, l'Agence de l'Eau organise la concertation avec les acteurs locaux, produit et diffuse de la connaissance sur l'eau.

Dans le cadre de sa politique de l'eau et de préservation des milieux aquatiques, **le Département de l'Ain**, par ailleurs membre du SYMALIM, soutient financièrement la réalisation de diverses actions dont les travaux liés à la digue de Thil.

La Fédération du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique apporte son expertise sur les milieux aquatiques et les peuplements piscicoles.
Elle a notamment en charge la maîtrise d'ouvrage du suivi de la passe à poissons du barrage de Jons auquel elle apporte une contribution financière.

Les partenaires associés

Au-delà des maîtres d'ouvrages et des partenaires financeurs, le programme de restauration associe également des partenaires experts dans leur domaine d'intervention.

L'Agence Régionale de Santé (ARS), en tant que responsable de l'organisation du contrôle sanitaire des eaux distribuées, assure, en étroite collaboration avec les préfectures départementales, les collectivités et les exploitants, le suivi des mesures de correction et de prévention pour assurer la qualité de l'eau.
Ainsi, elle veille ici à la bonne prise en compte de l'enjeu eau potable et à la réglementation de protection des captages.

L'Office Français de la Biodiversité (OFB), établissement public dédié à la protection et la restauration de la biodiversité, apporte son expertise pour construire et mettre en œuvre les projets. Il veille au respect de la réglementation environnementale.

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) représente l'État. Elle veille à la prise en compte et à l'application des politiques publiques dans son domaine de compétence. Elle promeut une approche transversale du développement durable notamment dans les domaines de l'énergie, la gestion de l'eau et des espaces tout en préservant la qualité de l'environnement (air, eau, sol, biodiversité, paysages) et en favorisant la maîtrise des risques naturels.
De plus, sur l'axe Rhône, elle est en charge des missions de police de l'eau et du volet inondations du Plan Rhône.

4. Organiser la compétence GEMAPI sur le territoire

Le territoire de l'Ile de Miribel Jonage regroupe de nombreux acteurs concernés par la gestion de cet espace stratégique. Les enjeux de la restauration et de sa gouvernance sont aussi éclairés par la question de l'application de la compétence GEMAPI sur le territoire.

La compétence GEMAPI

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence obligatoire confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes) par les lois de décentralisation du 27 janvier 2014 (loi MAPTAM) et du 7 août 2015 (loi NOTRE), depuis le 1er janvier 2018.

Compétence GEMAPI *Article L.211-7 C.Env*	Exemples *Sur la base des travaux de la mission d'appui - RMC*
1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.	• Stratégies d'aménagement du bassin sous-bassin, • Rétention, ralentissement de crues • Instauration de zones de rétention temporaire des eaux de crues ou de ruissellement, etc.
2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal ou à ce plan d'eau.	• Entretien régulier des cours d'eau, plans pluriannuels, opérations groupées, restauration morphologique de faible ampleur de lit mineur, curage…
5° La défense contre les inondations et contre la mer.	• Entretien, gestion et surveillance des ouvrages de protection • Études et travaux sur des ouvrages neufs (digues, barrages écrêteurs de crues, déversoirs de crues, etc.)
8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.	• Opération de gestion de zones humides, cours d'eau… • Actions en matière de restauration des espaces et de bon fonctionnement des cours d'eau, de la continuité écologique, (…) restauration des bras morts, etc.

Les acteurs concernés par la gestion de l'Île de Miribel Jonage

EPCI Gemapienne

- *Métropole de Lyon*
- *CCMP*
- *3CM*
- *CCEL*
- *CCPA*
- *LYSED*
- *Limite initiale de l'étude de préfiguration*
- *SYMALIM*
- *SR3A*

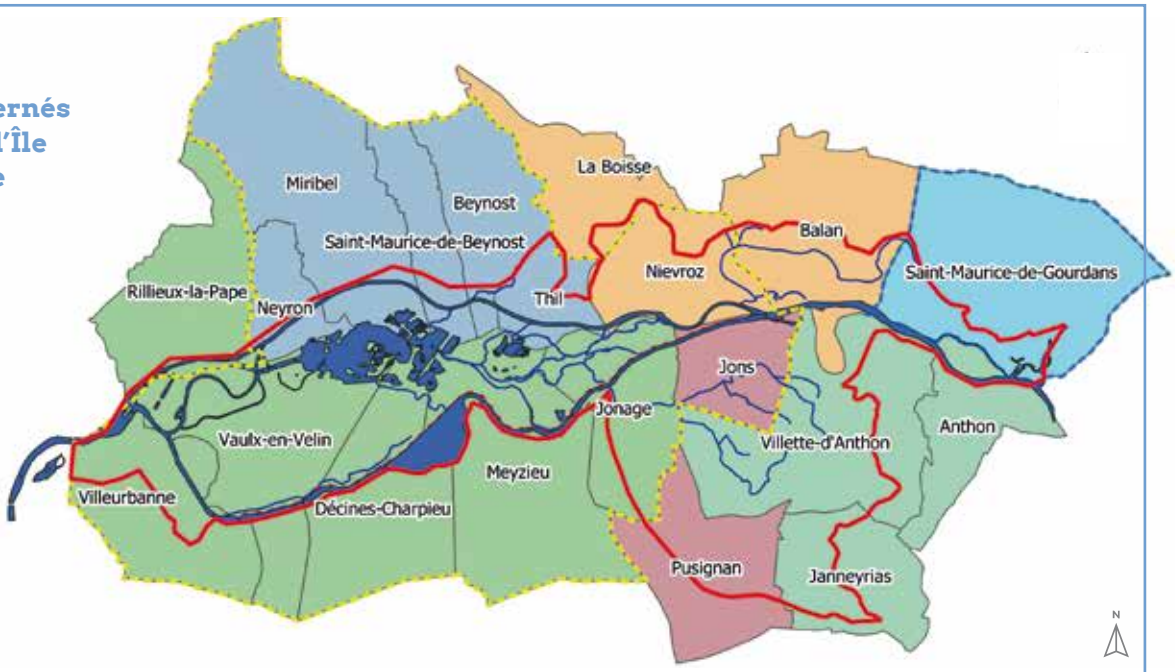

Une étude de préfiguration

Le SYMALIM a mené à la demande du préfet et en partenariat avec les collectivités gémapiennes une étude de préfiguration de la compétence GEMAPI en 2018-2019 sur un périmètre prenant en compte les lits mineur et majeur du Rhône entre le seuil dit de TEO et la confluence de l'Ain, en incluant le bassin versant du Ratapon, orphelin de gestion jusqu'ici.

Ce périmètre intègre les systèmes hydrologiques, d'origine naturelle ou anthropique, parfois emboîtés et souvent interdépendants. Un inventaire des objets relevant de la compétence GEMAPI (cours d'eau, canaux, milieux aquatiques et ouvrages) a été établi. L'objectif de cette étude était de fournir un outil d'aide à la coordination des maîtres d'ouvrage pour organiser la compétence GEMAPI sur ce périmètre.

Les réflexions en cours

› Un périmètre géographique ajusté

Dans les réflexions menées, les partenaires ont proposé de :

- limiter le périmètre d'organisation de la GEMAPI, à l'Est au barrage de Jons, et au nord au périmètre du projet de Syndicat Sereine Cottey afin d'éviter tout risque de superposition ;
- exclure les systèmes d'endiguement de Villeurbanne et Vaulx-en-Velin.

La proposition de périmètre de la future compétence GEMAPI

Périmètre retenu

- *Phase 03*
- *En suspens*
- *Limite Projet syndicat Sereine Cottey*

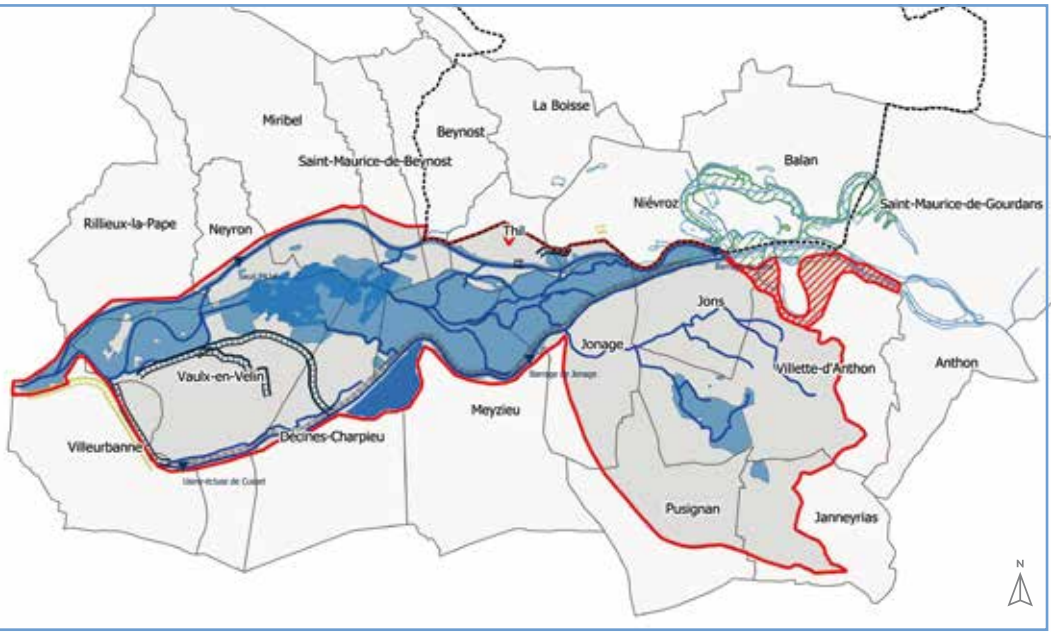

Les enjeux à relever sur ce périmètre

Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA)

- Atteindre l'objectif de bon potentiel en 2021 pour le lac du Drapeau, en 2027 pour le Rhône de Miribel et le bon état en 2027 pour le ruisseau du Ratapon, maintenir le bon potentiel pour le lac des Eaux Bleues et le Grand Large
- Mettre en œuvre les mesures de préservation et de restauration de la biodiversité du site NATURA 2000 de l'île de Miribel Jonage : restauration des milieux aquatiques et/ou de gestion du transit sédimentaire sur les cours d'eau et zones humides : Rhône de Miribel, Rize, Bletta et Rizan, Ratapon, lône de Jonage, lacs…

Prévention des inondations (PI)

- Préserver les champs d'expansion de crue du Rhône et leur bon fonctionnement.
- Réduire les risques face aux inondations pour les biens et les personnes notamment sur la commune de Thil.

Les enjeux complémentaires à la GEMAPI

- Protéger la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable et les autres usages assurés sur le site.
- Maintenir la production d'hydroélectricité et l'équilibre économique de la concession tout en maîtrisant la sécurité, la gestion en phase de crues et les effets sur l'eau et le milieu aquatique.
- Mettre en œuvre les autres actions de la Stratégie Locale de Gestion des Risques de l'aire métropolitaine lyonnaise (SLGRI).

Les réflexions restant à mener

Le portage de la compétence

En 2019, le SYMALIM et les EPCI concernés ont souhaité poursuivre les réflexions dans la perspective d'un portage principal de la compétence GEMAPI et hors GEMAPI par le syndicat existant sur ce territoire.

Suite aux élections municipales et métropolitaines, certains EPCI ont engagé une réflexion sur l'ensemble de la stratégie GEMAPI et sa gouvernance.
Dans le cadre de cette réflexion, si le scénario d'un portage par le SYMALIM est confirmé, il entraînerait à la fois une évolution :

- du périmètre géographique du SYMALIM, uniquement pour les nouvelles compétences prises en charge. Ainsi, devront adhérer au syndicat la 3CM pour le Rhône de Miribel, la CCEL et la LYSED pour le Ratapon, le cas échéant,
- du périmètre de compétences transférées au syndicat, qui deviendrait un syndicat dit « à la carte ».

Dans cette perspective, les réflexions restant à mener sur l'île de Miribel Jonage seraient les suivantes :

- Affiner les objets et les contenus des compétences qui seraient transférées (secteur Crépieux-Charmy, lac des Eaux Bleues…) pour chaque EPCI.
- Évaluer le coût des contributions sur la base des clefs de répartition envisagées et du champ de compétence retenu.
- Échanger sur les choix de chaque EPCI, les modalités de financement et de gouvernance, les clefs de répartition au niveau technique et politique.
- Redéfinir les statuts et l'organisation du Syndicat.

5.1

ZOOM SUR UNE ACTION

Expérimentation de remise en eau de la lône de Jonage

Proche du canal de Jonage, la lône de Jonage, d'une longueur de 1600 m suit le tracé d'un ancien bras du Rhône qui s'est progressivement déconnecté et asséché. Les travaux réalisés dans le cadre du programme de restauration du fleuve Rhône ont consisté à remodeler la lône et à la remettre en eau grâce à une prise d'eau sur le canal de Jonage.

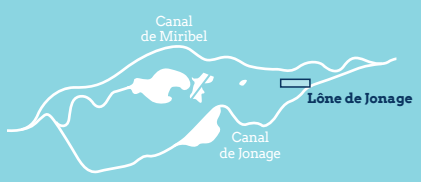

Les objectifs attendus

- Recharger la nappe alluviale dans la partie amont de l'île de Miribel Jonage qui s'est abaissée progressivement en raison de la construction des canaux.
- Recréer des milieux typiques des bords de rivière et développer la biodiversité.
- Offrir des espaces de promenade et de découverte de l'environnement.

Les modalités : une expérimentation

Le principe retenu a été celui de l'expérimentation.
Il a donc été décidé que la prise d'eau gravitaire sur le canal soit constituée de 5 vannes d'un débit de 0,4 m³/s chacune, permettant d'injecter au maximum un débit de 2 m³/s dans la lône.

L'expérimentation consistait donc à :

- tester différents niveaux de débit,
- mesurer en fonction de ces débits la zone en eau, les effets sur la nappe (qualité de l'eau et hauteur) et sur le puits des Vernes, captage pour l'alimentation en eau potable assez proche,
- trouver le débit d'équilibre permettant de stabiliser la lône.

Bon à savoir

Sur **15 km** de lônes restant après aménagement des canaux et des gravières, **2 km** seulement sont encore en eau de façon permanente.

L'île a ainsi perdu **près de 90 % de ses lônes.** Cette disparition est due essentiellement à la baisse de la nappe alluviale, consécutive à l'aménagement des canaux de Jonage et de Miribel et à l'enfoncement progressif de ce dernier.

Conjugués, ces 2 phénomènes d'abaissement de nappe et de disparition de lônes entraînent une évolution de la biodiversité de l'île vers des milieux secs, au détriment des milieux alluviaux.

Les étapes du projet

novembre 2016
février 2017

Travaux forestiers

Terrassements et modelage de la lône ①

janvier › mars 2017

Réalisation de la prise d'eau sur le canal de Jonage ②

Installation des piézomètres pour assurer le suivi des niveaux d'eau ③

février › mai 2019

Travaux de plantations, réalisés exclusivement avec des plantes prélevées sur place

mai 2019

Mise en eau de la lône ④

mai 2019
à septembre 2020

Suivi hydraulique et écologique de l'évolution de la lône ⑤

juillet 2020

Fermeture des vannes

Le bilan de l'expérimentation

- Seul le débit généré par une des cinq vannes (soit 0,4 m³/s) a été testé, car la lône, une fois remplie, a continué son extension en surface, notamment à son exutoire, en raison de terrains insuffisamment perméables.
- Les effets sur la nappe ont été probants, avec une rehausse de près de 1,1 m tout près de la lône et de 0,15 m jusqu'à 2 km vers l'Ouest. Le suivi a mis en évidence une modification du sens d'écoulement de la nappe dans la zone, influençant les modalités d'alimentation du puits des Vernes.
- La qualité de l'eau est restée bonne au niveau du captage des Vernes.
- Sur le plan écologique, de nouveaux habitats se sont rapidement installés : herbiers aquatiques vivaces, roselières,… avec leurs cortèges d'espèces associées, dont certaines remarquables (Potamot perfolié, Zannichéllie, Renoncule flottante, Groenlandie dense).
- La lône a accueilli un peuplement piscicole conséquent (environ 500 kg de biomasse) qui a transité via la prise d'eau sur le canal.
- Avec ce débit de 0,4 m³/s, la lône n'a pas trouvé son fonctionnement d'équilibre et des questions subsistent sur les risques de transfert vers le captage du puits de Vernes en cas de pollution du Rhône.
- L'alimentation en eau a été interrompue en juillet 2020 suite au refus du maintien en eau de la lône le temps de définir les modalités de poursuite du projet. Les poissons ont été déplacés.
- La lône est aujourd'hui vidée de son eau, le temps de bâtir avec les partenaires du contrat la méthodologie de la prochaine expérimentation. L'objectif de la prochaine expérimentation sera de trouver des modalités d'alimentation et de surveillance de la lône réduisant le risque de transfert vers le puits des Vernes.

Projet

Maître d'ouvrage
Symalim (mandat à la SEGAPAL)

Financement

Études et travaux : 820 000 € HT
48 % Agence de l'Eau / 40 % EDF

Suivi expérimentation : 124 500 € TTC
48 % Agence de l'Eau / 40 % EDF

Le film
www.sauvonslerhone.com/renaissance-de-la-lone-de-jonage-le-film/

Pour en savoir plus
www.sauvonslerhone.com

5.2

ZOOM SUR UNE ACTION

Information, communication et éducation à l'environnement

La mise en œuvre de la première phase du programme de restauration s'est accompagnée d'un dispositif d'information et de communication, visant à resserrer les liens entre les partenaires et faire connaître la démarche auprès des publics. La politique de L'îloz' s'est, quant à elle, nourrie du programme pour développer des offres nouvelles.

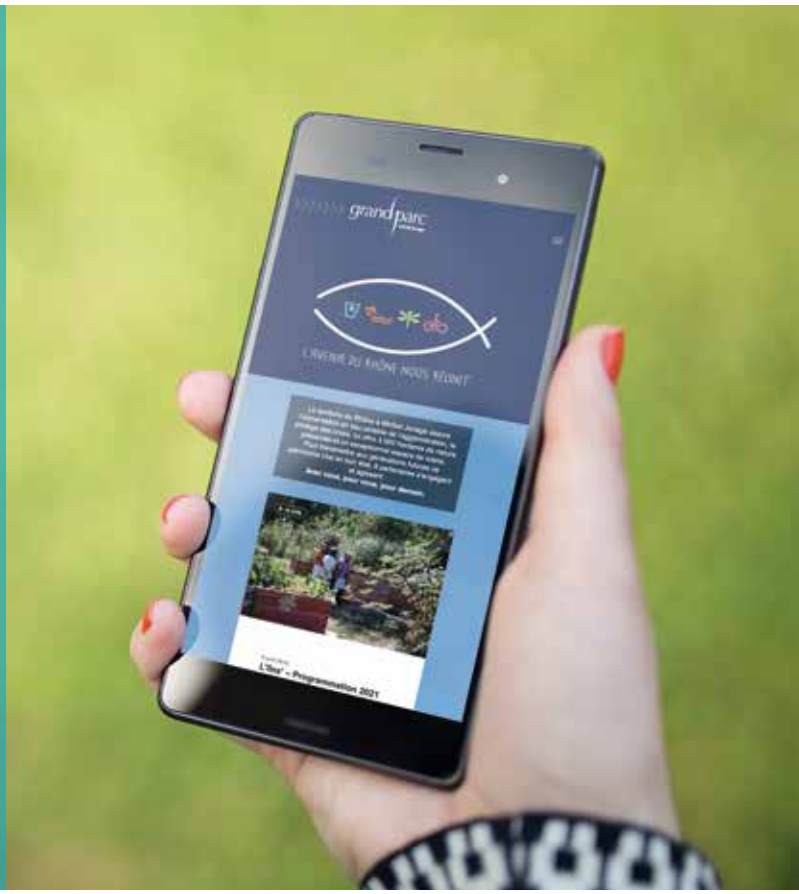

Animer, informer, mobiliser

La communication, durant cette première phase du programme, s'est attachée à répondre aux objectifs suivants :

- faire connaître la démarche, les acteurs, les projets à l'étude, les avancées…
- faire comprendre en s'attachant à être très pédagogique et permettre aux acteurs de rester informés du projet d'ensemble,
- faire adhérer en démontrant l'importance des enjeux et la capacité de chacun à être acteur des solutions.

Le choix a été fait de retenir comme slogan fédérateur « Sauvons le Rhône ».

destination Rhône

Des outils spécifiques ont été mis en place à destination des partenaires et acteurs sensibilisés, dont un site et une newsletter, avec un relais sur les réseaux sociaux.

Les temps forts, comme la signature de la première phase du programme ou l'inauguration de la lône de Jonage remise en eau ont fait l'objet d'événements mobilisateurs et médiatisés.

La communication s'est centrée sur les publics proches, riverains, en prenant fortement appui sur les actions d'éducation à l'environnement.

Le faible nombre de réalisations concrètes a limité l'intérêt de la presse.

Les outils de communication du Programme

- 1 site internet **Sauvons le Rhône.fr**
- des **newsletters trimestrielles** diffusées aux partenaires, à la presse, aux communes (800 contacts)
- une collection de vidéos **« Le Rhône en mots »** pour faire la pédagogie du fleuve et vulgariser les termes utilisés pour en parler : ripisylve, lône, alluvions, zone d'expansion des crues…
- une présence sur les **réseaux sociaux** (facebook et twitter) avec une communauté sur chacun d'environ 1000 personnes
- des **éditions** : fiches sur les opérations, plaquette de présentation du programme, panneaux d'information
- des **relations presse**
- des **vidéos** sur les actions réalisées

Sensibiliser : l'école du Fleuve Rhône

L'îloz', centre d'éducation à l'environnement du Grand Parc, s'est saisi du Programme de restauration pour créer et développer les Classes Rhône, avec comme objectifs pédagogiques de :

- faire prendre conscience aux enfants des richesses liées au fleuve, de la nécessité de le préserver,
- les amener à devenir des acteurs concernés, responsables et respectueux du territoire.

Rendre visible et partager : Destination Rhône

Organisée pour la 1re fois en 2017, Destination Rhône est une fête gratuite et ouverte à tous pour exposer les travaux des Classes Rhône et informer les visiteurs sur ce qu'est le programme de restauration du fleuve Rhône à Miribel Jonage, de manière ludique et festive.

3 éditions entre 2017 et 2019
(édition 2020 annulée Covid)

entre **400** et **900** personnes par édition.

Le programme Sauvons le Rhône a également été mis à l'honneur lors des Fêtes de l'automne organisées chaque année par le Grand Parc à l'occasion des journées européennes du patrimoine

Le dispositif « Classes Rhône »

- Cible : Classes de cycle 3 du territoire concerné par le programme
- Modalités : 3 à 6 demi-journées par classe, animées par un éducateur à l'environnement de L'îloz', dans la classe, sur un site proche de l'école ou dans le Grand Parc, au bord du Rhône ou à L'îloz' en fonction des sujets identifiés avec l'enseignant.
- Un parcours pédagogique intégré au projet de classe, le thème général étant « le Territoire et le fleuve Rhône ».
- Exposition des travaux des classes au sein de L'îloz' avec l'intervention d'un scénographe à l'occasion de l'événement Destination Rhône.
- Valorisation des travaux (film, reportage photo, articles,...)

Évolution de la demande

L'école du Fleuve Rhône est aujourd'hui connue et appréciée par les enseignants, les demandes affluent.

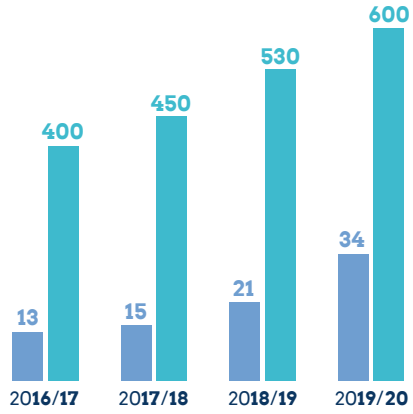

Pour en savoir plus
www.sauvonslerhone.com

9 partenaires s'engagent

Pour en savoir plus
www.sauvonslerhone.com